

/DE.-
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°87-150 du 29 MAI 1987

Portant approbation des états financiers
Exercice 1985 de la Société d'Alimen-
tation Générale du Bénin (A.G.B.).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'Ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU la LOI N°82-008 du 30 Décembre 1982 régissant les rapports entre l'Etat, les Offices, les Sociétés d'Etat, les Société d'Economie Mixte et celle dans lesquelles l'Etat a une prise de participation ;
- VU le Décret N°87-38 du 13 Février 1987 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le décret N°84-501 du 17 Décembre 1984 portant attributions, Organisation et fonctionnement du Ministère du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme ;
- VU le décret N°84-153 du 1 28 Mars 1984 portant approbation des Statuts de la Société d'Alimentation Générale du Bénin (AGB) ;
- VU le Décret N°87-117 du 5 Mai 1987 chargeant le Camarade Romain VILON-GUEZO, Président du Comité Permanent de l'Assemblée Natioanle Révolutionnaire de l'intérim du Président de la République ;
- SUR proposition du Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme ;
Le Conseil Exécutif National entendu en sa séance du mercredi 8 Avril 1987 ;

Ø E C R E T E :

article 1er.- Sont approuvés les états financiers et comptables de la Société d'Alimentation Générale du Bénin (AGB) exercice 1985, tels qu'ils figurent en annexe à ce décret.

rticle 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel .-

Fait à COTONOU, le 29 MAI 1987

pour le Président de la République
le Président du Comité Permanent de
l'Assemblée Nationale Révolutionnaire,
chargé de l'intérim.



Romain VILON-GUEZO.-

Le Ministre de la Justice, Chargé
de l'Inspection des Entreprises
Publiques et Semi-Publiques,



Saliou ABOUDOU.-

Le Ministre du Commerce, de
l'Artisanat et du Tourisme,



Saliou ABOUDOU.-
Ministre Intérimaire

AMPLIATIONS : PR 6 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 CPC 2 PPC 1 MCAT-MJIEPSP
8 AUTRES MINISTERES 13 SGCEN 4 SPD 1 DPE DLC INSAE 3 BCP 1 IGE
ET SBS LICÉIONS 3 BB DCF DSDV DTCP DI 10 DCCT GDE CHANC. 1 AGB 8
CCIP 1 JORPB 1.-